



COMMUNE DE BAGNOLS

Compte-rendu - séance du conseil municipal du 3 septembre 2020

- Président de séance : Jean-François FADY, maire
- Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY
- Membres présents à la séance : 11 ; absents excusés : 2 ; absents : 2

ORDRE DU JOUR

- Reconduction d'une ligne de trésorerie
- Contrat de travail – Agent communal (Céline Ducreux)
- Convention avec la commune de Chessy pour la mise en place des décorations de Noël
- Désignation des conseillers pour siéger aux commissions de la CCBPD
- Désignation des candidats à l'élection des représentants des communes au CA du SDMIS
- Point sur les décisions prises par délégation par le maire
- Point de situation budgétaire
- Questions diverses

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération N°20200901 du 3 septembre 2020

OBJET : Reconduction d'une ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 euros et d'une durée d'un an a été mise en place en mai 2019 pour faire face à un besoin ponctuel de disponibilités. Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit-Mutuel pour le même montant et pour une durée d'un an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20200902 du 3 septembre 2020

OBJET : Contrat de travail à durée déterminée – Agent communal (Céline DUCREUX)

Considérant qu'il convient de recruter un agent contractuel pour assurer les activités de ménage des bâtiments communaux et de surveillance de la cantine scolaire pendant la pause méridienne, le conseil municipal décide de recruter Céline DUCREUX en qualité d'adjoint technique à compter du 1er octobre 2020 et jusqu'au 31 août 2021. Le contrat sera à durée déterminée pour une durée de travail de 21h30 en semaine scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20200903 du 3 septembre 2020

OBJET : Convention avec la commune de Chessy pour la mise en place des décorations de Noël

Chaque année, la commune de Bagnols installe des luminaires pour les fêtes de fin d'année. Considérant que la mairie ne dispose pas du matériel technique permettant aux agents d'intervenir en toute sécurité et dans le respect des normes de sécurité, le conseil municipal décide de contracter avec la mairie de Chessy pour la réalisation d'une prestation de services pour l'installation des décorations de Noël 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20200904 du 3 septembre 2020

OBJET : Désignation d'un délégué à la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées de la CCBPD

La commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées a pour mission principale de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur le territoire de la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres dorées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Thierry TRONCY comme délégué pour Bagnols à la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées de la CCBPD

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20200905 du 3 septembre 2020

OBJET : Désignation d'un délégué à la commission intercommunale impôts de la CCBPD

L'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Le conseil

municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Jean-François FADY en tant que délégué à la commission intercommunale impôts de la CCBPD.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20200906 du 3 septembre 2020

OBJET : Désignation des conseillers pour siéger aux commissions de la CCBPD

La CCBPD est organisée en 6 pôles composés de commissions (élus) et de groupes de travail (élus et non-élus). Après présentation des pôles et des commissions, le maire invite tout conseiller à s'inscrire dans les commissions afin de représenter Bagnols et de participer activement aux travaux de la CCBPD. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider et de proposer :

- Coopération Territoriale : Audrey BARON-GUTTY
- Économie, Commerce – Artisanat : Thierry TRONCY
- Voirie : Laurent GAY
- Tourisme et Vie Associative : Patrick LEGRAIN
- Communication externe et Évènementiel : Joëlle PERRELLE

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Délibération portant désignation des candidats à l'élection des représentants des communes au CA du SDMIS est annulée car non avenue.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Le maire présente les demandes de travaux reçues en mairie et qui sont affichées dans la salle d'attente de la mairie. Aucune demande de permis de construire n'a été reçue en mairie depuis le dernier conseil municipal. Le maire présente les arrêtés municipaux réglementaires pris depuis le dernier conseil.

Le maire présente la décision n°20200901 du 1^{er} septembre 2020 qu'il a prise par délégation. Elle porte sur la demande d'attribution d'une subvention – Appel à projets 2020 des communes « Partenariat territorial » du département du Rhône relative au projet d'aménagement du cimetière communal.

POINT DE SITUATION BUDGETAIRE

Le maire a demandé une analyse au percepteur. La commune a une marge de manœuvre faible et a une capacité d'emprunt faible. La situation financière est à surveiller.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations des commissions municipales

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRICOLAIRES

- Accueil de Fanny VIOLLE, ATSEM à l'école de Bagnols.
- Réorganisation des tâches et des responsabilités des agents. Un mini-audit a souligné de grandes marges d'amélioration en termes d'outils, de matériels et de produits d'entretien de la cuisine et de la salle de restauration.
- Pré-rentree le 31-08-2020 avec l'équipe pédagogique, l'équipe municipale et les agents.
- Au 1^{er} septembre 2020, l'école compte 78 élèves (56 familles) répartis sur 3 classes (27 élèves en maternelle, 25 élèves en CP, CE1, CE2 et 26 élèves en CE2, CM).
- La gestion des inscriptions au périscolaire via le logiciel BL Citoyen a été complexe en l'absence de secrétaire de mairie et sans assistance de Berger-Levrault.
- La mairie a acheté un lave-linge et un sèche-linge pour utilisation à l'école.

PERSONNEL COMMUNAL

- Embauche d'une secrétaire de mairie, Sarah RENAUD, à temps partiel pour pallier l'absence de la secrétaire titulaire. Les horaires d'ouverture au public vont être adaptés en conséquence et une communication sera faite très prochainement aux Bagnolaises et Bagnolais.

URBANISME

- En janvier 2021, une loi va entrer en vigueur et vise à transférer la compétence des PLU des communes à la Communauté de communes (PLUI). Il est possible de refuser sous conditions (25% des communes et 20% des habitants de la CCBPD doivent refuser le transfert pour qu'il soit effectif). Le maire suit le dossier.
- Il y a un terrain constructible à vendre dans le Bourg de Bagnols. Ce terrain serait intéressant pour d'éventuels projets municipaux. Le maire se renseigne sur les modalités.

RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

- Un document sera adressé prochainement aux associations et aux usagers des ERP de la commune. Il précise les contraintes sanitaires actuelles ainsi que les exigences de la commune en ce qui concerne le ménage après utilisation et la désinfection des points de contact (poignées, tables...).
- La mairie reconduit les chèques loisirs bagnolais, attribués aux jeunes de 18 ans maximum qui en font la demande (secretariat@bagnols.net) et s'inscrivent à une activité culturelle ou sportive pour l'année 2020-2021 ; participation de la mairie de 18 euros ; 1 chèque par jeune.

ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX

- Samedi 26 septembre 2020 : la mairie participe à l'opération nationale du mouvement Leclerc « Nettoyons la nature ». Tous les habitants et les associations sont conviés. Plus de détails seront communiqués prochainement.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Un comité de lecture est mis en place pour la finalisation du bulletin municipal 2021 avec des membres du conseil municipal et des membres « hors conseil municipal ». La commission Information Communication a retenu On.Imaj'Ine, prestataire basé sur Frontenas pour la création, la mise en page et l'impression du bulletin annuel 2021. Le contenu sera rédigé par la commission, sous la responsabilité du maire.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Une consultation des élus est en cours. La commission invite les membres du conseil à apporter leurs idées, notamment pour les commissions dans lesquels ils ne sont pas.

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-BLAISE

- Béatrice KALFOUN de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et Marie DASTARAC, architecte des Bâtiments de France, sont venues visiter l'église en vue de l'examen prochain par la commission CRPA pour l'extension de la protection de l'église de Bagnols.

TOURISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- La mairie a reçu une demande d'autorisation pour l'installation d'un camion-pizza à Bagnols le dimanche de 17h30 à 21h30. Elle va être traitée par la commission.

Informations diverses

- Suivant l'arrêté préfectoral n°69-2020-08-31-003 du 31 août 2020, le port du masque est obligatoire pour les personnes âgées de +11 ans autour des écoles du Rhône, donc autour de l'école de Bagnols (50 mètres autour de l'école).
- Une coupure de courant est programmée par Enedis aux Tuillières, aux Bruyères, à la ZAC des Bruyères et à la Goutte Bois Dieu le mardi 08 Septembre entre 08h30 et 14h30 pour une durée de 6 heures.
- Pour information, le conseil municipal se réunira en commission générale le jeudi 24 septembre 2020.
- **Date du prochain conseil municipal : jeudi 15 octobre 2020 20h00**



La secrétaire de séance
Audrey BARON-GUTTY



Le maire
Jean-François FADY

*Le **compte-rendu** de la séance du conseil municipal est affiché dans un délai d'une semaine sur les panneaux d'affichage et le site internet de la commune. Il mentionne, de manière synthétique, les questions abordées et les délibérations adoptées lors du conseil municipal.*

*Le **procès-verbal**, faisant apparaître la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de la séance du conseil municipal, les délibérations adoptées et, de manière synthétique, les discussions qui ont précédé leur adoption, est ensuite rapidement rendu public en mairie et sur le site internet de la commune.*